



**REUNION DU COMITE SYNDICAL**

**Mardi 20 décembre 2022 à 18 h.**

**19 route de Saint Arnout à Ollainville**

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

*Compte-rendu du Comité syndical du mercredi 26 octobre 2022*

*Délibérations du Bureau syndical du mardi 4 octobre 2022*

*Décisions du Président du 11 octobre au 10 novembre 2022*

**I. POINTS D'INFORMATIONS**

- Calendrier des instances du 1<sup>er</sup> semestre 2023,
- Information sur les postes non pourvus de vice-présidents et de conseillers délégués,
- Travaux en cours,
- Projet de méthanisation des boues de stations,

**II. POINTS DE DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**1 DESIGNATION DES MEMBRES ELUS AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

*Rapporteur : Sylvie OLLIVIER-HENRY*

Ce Comité Social Territorial dont la mise en place est prévue en 2023, sera composé à parité d'élus (3 titulaires/3 suppléants) et de représentants du personnel (3 titulaires/3 suppléants).

**Les membres élus suivants sont désignés par le Président :**

**3 titulaires :**

**Madame Sylvie OLLIVIER-HENRY (Président du CST)**

**Monsieur Gérard KERVRAN**

**Monsieur William BERRICHILLO**

**3 Suppléants :**

**Madame Camille BERTINE**

**XXX**

**XXX**

2 postes de suppléants sont à pourvoir, une information aux délégués sera faite en ce sens. Il est proposé au Comité syndical de procéder à ces désignations.

Il est proposé au Comité syndical de procéder à la désignation des membres du CST.

## **2 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023**

*Rapporteur : François CHOLLEY*

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023, joint au présent document, sera présenté en séance du Comité syndical du mardi 13 décembre 2022.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023.

## **3 FUSION DES BUDGETS ASSAINISSEMENT ET COLLECTE, ET SUPPRESSION DU BUDGET REGIE**

*Rapporteur : François CHOLLEY*

Le Syndicat de l'Orge gère actuellement 4 budgets

- Le budget principal Rivière M14
- Le budget Assainissement M49
- Le budget Collecte M49
- Et le budget annexe Régie M4

En effet, suite à la fusion des syndicats SIVOA, SIBSO et SIHA, le nouveau Syndicat de l'Orge avait voté par délibération, en date du 21 janvier 2019, la création de 2 budgets distincts pour la gestion des compétences liées aux eaux usées : le budget Assainissement pour les missions TRANSPORT et EPURATION et le budget Collecte pour la mission COLLECTE.

Une jurisprudence récente rappelle que la réglementation ne permet pas de créer plusieurs budgets annexes pour un service unique. Ainsi, toutes les composantes de la gestion de l'assainissement collectif doivent être regroupées au sein d'un même budget. Jusqu'alors, une tolérance dans la pratique permettait cette distinction budgétaire. Notre établissement doit se mettre en conformité au 1er janvier prochain, pour le vote du budget 2023.

De plus, le budget Régie qui avait pour principal objet d'émettre des factures de maîtrise d'œuvre ou de travaux relatifs à des opérations inscrites dans les budgets Rivière, Assainissement et Collecte faisant l'objet de subventions, sera supprimé au 1er janvier 2023. Dorénavant, afin de valoriser les études et travaux et d'obtenir des financements, le Syndicat réalisera des écritures comptables de « travaux en régie », technique budgétaire qui permettra de sécuriser les procédures.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la fusion des budgets Assainissement et Collecte et d'approuver la suppression du budget Régie.

## **III. QUESTIONS DIVERSES**